

Cadastré... Censiers... Dénom- vements de feux... Fichiers domiciliaire

Si mes ancêtres m'étaient « comptés »

Dans l'Occident médiéval, les dénombrements de population restent rares et incomplets, bien qu'on puisse citer « l'inventaire » de tous les sujets de l'Empire âgés de plus de douze ans, décidé par Charlemagne en 786, et « l'état des paroisses et des feux » dressé en France sous le règne de Philippe VI en 1328.

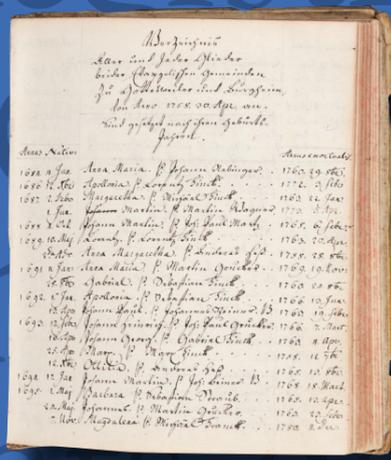
Les premiers recensements nationaux apparaissent sous le règne de Louis XIV, avec l'enquête de 1664. Le premier recensement nominatif est commandé par Turgot, contrôleur général des finances, en 1774 ; l'époque révolutionnaire cherche à en généraliser et à en systématiser la pratique. Aux XIX^e et XX^e siècles, leur périodicité est établie et généralement fixée à 5 ans. Aujourd'hui, ces recensements sont autant de sources de premier plan pour l'histoire démographique et sociale.

Recenser, pour quoi faire ?

Pour collecter des impôts ; organiser la défense nationale ; fixer le contingent militaire de chaque département ; gérer la paroisse ; anticiper les besoins en infrastructures ; organiser des élections et garantir le bon fonctionnement de la démocratie... Le dénombrement (partiel et généralement statistique), puis le recensement (nominatif), visent à mieux connaître la population. Aujourd'hui, ils permettent de mesurer les évolutions démographiques et les mutations sociales.

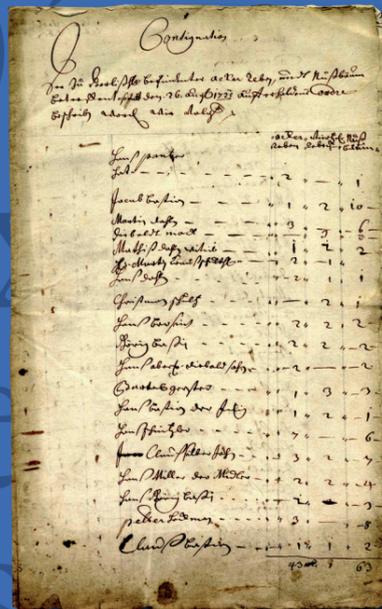
Recenser qui ?

Les feux (foyers) et les laboureurs ; les bêtes de trait (bœufs et chevaux) ; les personnes corvéables ; les hommes pouvant porter les armes ; les producteurs imposables ; les propriétaires terriens ; les bourgeois ; les citoyens ; l'ensemble de la population...



Liste des ménages et des veufs de Goxwiller et de Bourgheim, allemand, après 1780. ADBF, S N 163/7.

Extrait du registre de la paroisse protestante de Goxwiller, dans l'arrondissement d'Obernai, cette liste illustre l'habitude de certains pasteurs de tenir un fichier des familles, dans le but de faciliter leur pastorale et de comprendre les liens souvent complexes qui unissent leurs paroissiens. Ces derniers sont classés d'après la date de leur mariage, avec indication de l'année de veuvage et de décès du survivant.



Recensement des vignes et des moyers se trouvant sur le ban de Dorlisheim, classés par propriétaire, allemand, 1871-1873. ADBF, archives déposées de la commune de Dorlisheim, S N 100/55/1.

Dressé en 1725, ce recensement pourrait avoir été réalisé pour des raisons fiscales : le calcul de l'assiette de l'impôt repose notamment sur la superficie et la nature du bien. Ce type de document permet d'évaluer le niveau de vie des personnes, ainsi que de constater la permanence, aujourd'hui encore à Dorlisheim, de patronymes mentionnés dès le XVII^e siècle.

